



## Location à un vigneron

-----  
Par Mcde

Bonjour

La mairie de mon village vient de louer un local à un vigneron juste à côté de mon habitation ce qui engendre quelques problèmes petite rue encombrée par les engins agricoles camions véhicules sans compter le bruit incessant des tracteurs il est même prévu qu'il ramène ses raisins pour les presser dans la nuit tout cela est il normal ?

Nous avons prévu éventuellement de vendre notre habitation ce qui me paraît bien compromis vu l'état actuel des choses !

Merci pour votre réponse

Salutations

-----  
Par isernon

bonjour,

le maire d'une commune doit faire respecter la tranquillité des habitants de sa commune.

[url=https://www.ain.gouv.fr/contenu/telechargement/16160/116206/file/2022guidebruitsvoisinage.pdf]https://www.ain.gouv.fr/contenu/telechargement/16160/116206/file/2022guidebruitsvoisinage.pdf[/url]

salutations

-----  
Par Mcde

Merci je vais lire tout ça

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Le maire de la commune doit aussi veiller à ce que les activités économiques puissent normalement s'exercer dans la commune.

La question qui se pose est celle des troubles anormaux de voisinage et la réponse n'est pas évidente. Si elle est portée devant le tribunal, le juge écoutera les deux parties.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous consulté le PLU et vérifié la zone dans laquelle se situe votre habitation et ce local.

Si c'est une zone à destination industrielle ou artisanale, il sera compliqué de faire entendre votre réclamation.